

30 juillet 2014

Présentation du projet de Loi sur la Transition énergétique au Conseil des ministres

Concrètement, le projet de loi plafonnera bien la capacité nucléaire installée à 63,1 gigawatts, mais la répartition de la production d'électricité par source d'énergie (nucléaire, solaire, éolien, thermique...) sera renvoyée aux **programmations pluriannuelles de l'énergie (PPE)**. La première couvrira la période 2015-2018 et devrait seulement acter, en matière nucléaire, la fermeture de Fessenheim (Haut-Rhin) et la mise en service de l'EPR de Flamanville (Manche). La seconde PPE couvrira la période 2018-2023. Le projet de loi prévoit que l'opérateur -EDF-présente un « plan stratégique » déclinant cette PPE, et « dont la conformité sera validée par l'Etat », à travers un comité d'experts,...

...réformer le régime d'aide aux énergies renouvelables, se fixe en matière de transport un nouvel objectif de 10% d'énergie produite à partir d'énergies renouvelables en 2020.

Comme l'indique le **Plan d'action national en faveur des énergies renouvelables (PNAEnR)** pour la période 2009-2020 transmis en 2010 à la Commission européenne en application de l'article 4 de la directive 2009/28/CE de l'UE, la politique française de soutien aux EnR vise à concilier cinq grandes préoccupations : bénéfices environnementaux, sécurité énergétique, stratégie industrielle, activité économique, efficacité de réduction des énergies fossiles importées et des émissions de CO2.

Le bouquet énergétique français, notamment sous l'effet du paquet Energie Climat, fixe à la France un **objectif de 23 % d'énergie produite à partir de sources renouvelables** dans la consommation d'énergie finale brute. **La part du renouvelable devra même s'élever à 27 % dans le mix électrique.**

Les EnR thermiques sont moins médiatiques que les EnR électriques, comme l'éolien ou le photovoltaïque, mais elles sont supposées contribuer à la moitié du développement attendu des EnR en France d'ici 2020. Le Président de la République a fixé comme objectif de réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % en 2025.

16 juillet 2014

Nouveaux contrats de plan État-Région (CPER) 2015-2020

Dès le mois de septembre, des négociations s'engageront avec les exécutifs régionaux pour aboutir à la signature de ces nouveaux contrats avant la fin de l'année, pour une mise en oeuvre effective dès le début de l'année 2015. Toutes les collectivités y seront associées : les départements, les futures métropoles, les communautés de communes et les mairies. L'État mobilisera 1.6 milliard d'euros par an de 2014 à 2020. D'autres sources de financement seront également mobilisées : via certains opérateurs de l'État et via une partie du Programme des investissements d'avenir qui sera territorialisée. Ils seront les moteurs de l'investissement, indispensable pour faire progresser le niveau d'équipement de nos territoires et préparer l'avenir. Ils serviront à financer les projets susceptibles d'exercer un effet de levier pour l'investissement local et participeront à la mise en oeuvre des fonds structurels européens dans certaines régions, en particulier en Outre-Mer. Ces Contrats de plan s'organiseront autour d'une **priorité transversale : l'emploi. Cinq volets essentiels pour investir dans l'avenir ont été définis par le Premier ministre : mobilité multimodale ; transition écologique et énergétique ; numérique ; innovation, filières d'avenir et usines du futur ; enseignement supérieur, recherche et innovation.**

9 juillet 2014

Geostras, premier projet transfrontalier de NER 300

Financé à hauteur de 17 millions d'euros, Geostras est un projet franco-allemand de géothermie développé par Fonroche. Il sera mis en place sur le PER de Strasbourg. *"Grâce à ce projet, Fonroche pourra optimiser les méthodes douces de mise en production du réservoir géothermique"*. Cette amélioration sera réalisée notamment grâce à "l'amélioration d'architecture de puits", détaille le producteur d'énergies renouvelables. L'autre enjeu du projet est la valorisation géothermique en surface. Des industriels locaux achèteront la chaleur géothermique ainsi produite : *"ils bénéficieront d'une meilleure visibilité quant au coût de l'énergie, en comparaison au modèle des énergies fossiles, dont l'inflation n'est pas maîtrisée"*, assure Fonroche.

9 juillet 2014

Loi sur la transition énergétique : le Cese s'interroge sur l'ambition du texte

Le Conseil économique, social et environnemental (Cese) a adopté le 9 juillet son avis sur le projet de loi de programmation pour un nouveau modèle énergétique français. Saisi en juin dernier par le Premier ministre, le Cese estime que le projet de texte *"ne comporte aucun chiffrage financier global, ni mesure par mesure"*. Cette loi de programmation est présentée comme *"une loi de mobilisation et d'action, afin de mettre le pays en mouvement. Cette dimension de mobilisation est trop peu présente dans ce projet"*, pointent les co-rapporteurs de l'avis, Jean Jouzel, directeur de recherche au CEA (section de l'environnement du Cese) et Laurence Hézard, directrice générale de GrDF (section des activités économiques).

- Réduction du nucléaire inconstitutionnelle ?
- EnR : l'objectif 2030 loin d'être atteint
- Rénovation des bâtiments : quid des modalités de financements ?
- Transports : promotion du "tout-électrique"

2 juillet 2014

Loi sur la transition énergétique : les plans d'action Etat-Régions en ordre de marche

La ministre de l'Ecologie Ségolène Royal prépare un plan d'action commun Etat-Régions en faveur de la transition énergétique en collaboration avec la commission développement durable, environnement de l'Association des régions de France (ARF).

Ségolène Royal a participé le 2 juillet à une réunion de la commission de l'ARF, en présence des présidents de Région, pour échanger avec eux sur le projet de loi sur la transition énergétique. *"Ségolène Royal connaît parfaitement les Régions et leurs capacités à innover. Le projet de loi qui est maintenant sur la table est un cadre très positif qui leur laisse de grandes marges de manœuvre. Le plan d'action que nous préparons va permettre de tirer le meilleur parti des nouveaux financements dégagés par l'Etat en appui de politiques régionales reconnues sur les territoires"*, a précisé Jean-Jack Queyranne, président de la région Rhône-Alpes et de la commission de l'ARF, dans un communiqué.

Ségolène Royal souhaite mettre en place un partenariat entre l'Etat et les régions pour engager des "mesures immédiates" afin de soutenir la croissance verte et l'emploi (rénovation énergétique des bâtiments, chantiers d'économies d'énergie, d'énergies renouvelables et de transports publics propres, bornes de recharge pour les véhicules électriques, etc.).

Dans le cadre du plan d'action, les Régions s'engagent à accélérer l'efficacité énergétique et la rénovation des bâtiments notamment *"grâce aux sociétés de tiers-financement et à leur participation aux plates-formes de conseil et d'accompagnement qui vont être déployées dans les intercommunalités"*. Les Régions se mobilisent également pour des bâtiments publics exemplaires, notamment les lycées qui seront *"à chaque fois que c'est possible à énergie positive"*.

L'Etat et les Régions s'engagent aussi pour la formation professionnelle, *"enjeu stratégique pour répondre à l'augmentation de la demande, avec une convention-cadre pour la convergence des initiatives publiques et privées"*.

Afin de "relancer" la production des énergies renouvelables, les Régions vont accompagner le plan de 1.500 méthaniseurs aux côtés du ministère ainsi que les projets de chaleur renouvelable, en appui au doublement du fonds chaleur de l'Ademe.

L'objectif de 200 territoires à énergie positive annoncé par la ministre *"sera atteint grâce à des appels à projets associant le ministère et les Régions"*.

Ségolène Royal prévoit la signature "rapide" des contrats de plans Etat-régions.

1^{er} juillet 2014

Énergies renouvelables : 12 mesures de soutien pour développer la biomasse

Ségolène Royal a rappelé aux acteurs industriels de la filière, réunis pour leur colloque annuel organisé par le Syndicat des énergies renouvelables (SER) et par France Biomasse Énergie, les objectifs ambitieux fixés dans le projet de loi et a développé 12 actions :

1) Inscription dans la loi d'objectifs ambitieux : porter en 2030 la part des énergies renouvelables à 32 % de notre consommation énergétique finale ; ce qui représente 40 % de l'électricité produite, 38 % de la chaleur consommée, 15 % des carburants utilisés et de l'ordre de 10 % pour le biogaz (le détail de ces objectifs figurera dans la programmation pluriannuelle de l'énergie)

2) Développement de la démocratie énergétique en favorisant l'implication directe des citoyens et des collectivités dans la production locale d'énergies renouvelables (participation possible au capital, intervention facilitée pour les coopératives citoyennes)

3) Doublement sur trois ans du fonds chaleur qui permet à l'Ademe de contribuer au financement de projets de production et de distribution de chaleur issue de sources renouvelables (bois, biomasse, déchets, recyclage d'énergie...)

4) Publication du cadre tarifaire des stations de traitement des eaux usées (STEP), pour injecter dans le réseau de gaz naturel le biométhane issu du traitement de leurs boues

5) Généralisation à toutes les régions de l'expérimentation de l'autorisation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) pour les méthaniseurs notamment

6) Appel à projet pour lancer en trois ans 1 500 projets de méthaniseurs répartis dans les territoires ruraux

7) Mobilisation des acteurs économiques via les contrats de filières de la Nouvelle France industrielle avec Arnaud Montebourg et création d'un comité national biogaz

8) Aide au déploiement de chaufferies collectives biomasse grâce aux prêts « transition énergétique et croissance verte », mis en place à la Caisse des dépôts au taux Livret A + 0,75 %, soit 2 %

9) Aide à l'acquisition d'équipements de chauffage au bois performants grâce à la simplification du crédit d'impôt développement durable, avec comme objectif d'équiper 9 millions de foyers (contre 7,4 actuellement)

10) Objectif réduire de 50 % les déchets mis en décharge d'ici à 2025 grâce à l'installation de dispositifs de valorisation énergétique des déchets non recyclables, inscrite dans le plan déchets 2014-2020 qui sera bientôt approuvé

11) Lancement chaque année, à partir de 2015, d'un appel d'offre biomasse électrique pour des projets d'1 à 2 mégawatts, à l'issue d'une concertation avec les parties prenantes sur le mode de soutien tarifaire

12) Appels à projets innovants pour stimuler les initiatives territoriales et mobiliser les entreprises de l'énergie : appel à projets du ministère pour lancer 200 territoires à énergie positive, appel à projets pour soutenir 10 villes ou intercommunalités engagées dans une démarche de « zéro déchets »

1^{er} juillet 2014

Fonds unique interministériel : 65 nouveaux projets retenus

Dans le cadre du 17^e appel à projets du Fonds unique interministériel (FUI) dédié aux pôles de compétitivité, 65 nouveaux projets de R&D collaboratifs ont été retenus. Ils ont été sélectionnés pour leur caractère innovant et leur potentiel économique, notamment dans les domaines des nouvelles technologies de l'énergie.

Ces projets associent au moins deux entreprises et un laboratoire de recherche ou un organisme de formation. Ils bénéficieront de 50 M€ d'aide de l'Etat et de l'aide financière des collectivités territoriales et des Fonds communautaires (FEDER) à hauteur de 39 M€.

On compte parmi les lauréats, plusieurs projets impliquant des entreprises françaises des secteurs de l'énergie. Quatre projets ont notamment été retenus dans les filières du Biogaz, (Gontrand), de l'efficacité énergétique (Comète), et de l'énergie solaire (Dualplas et PrintExpert). Ils seront réalisés par les équipes de sept TPE/PME et d'une entreprise de taille intermédiaire (ETI).

Ils sont co-labellisés par Tenerrdis, pôle spécialisé pour la compétitivité des filières industrielles des nouvelles technologies de l'énergie, Advancity, Capenergies, Derbi, Systematic, et Arve Industrie.

23 juin 2014

Une conférence bancaire et financière pour la transition énergétique

Ségolène Royal et Michel Sapin ont organisé une conférence bancaire et financière. Objectif : mobiliser les banques et les acteurs financiers afin qu'ils accompagnent la transition énergétique.

La conférence bancaire qui s'est tenue quelques jours après la présentation en conseil des ministres des grands axes du projet de loi de programmation, a permis d'avancer sur 3 points principaux :

1/ Les travaux de rénovation des logements particuliers

La conférence a permis un dialogue et des avancées concernant la rénovation thermique des logements des particuliers, notamment sur les sujets suivants :

- La relance de l'éco-prêt à taux zéro, avec des mesures de simplification
- La création du fonds de garantie pour la rénovation énergétique, qui doit permettre aux banques d'attribuer des prêts pour la rénovation à des conditions moins coûteuses ou pour des catégories d'emprunteurs présentant un profil de risque plus marqué
- L'accélération de la finalisation du tiers financement. Plusieurs régions ont en effet créé, ou en ont le projet, des sociétés de tiers financement. Il convient à présent de finaliser leurs conditions opérationnelles d'intervention.

2/ Le financement des entreprises

Concernant le financement des projets des entreprises en faveur de la transition énergétique, le dialogue a notamment permis d'avancer sur les points suivants :

- L'accompagnement du développement des obligations vertes. Les obligations vertes sont des financements de long terme (20 ans ou plus) que pourraient apporter les investisseurs institutionnels. Ces financements, qui existent déjà pour les grands groupes, pourront désormais être étendus aux petits et moyens projets qui vont se développer sur les territoires. Cette innovation se concrétisera grâce à la concertation avec les acteurs bancaires et financiers ainsi que les professionnels du secteur.
- La labellisation des investissements socialement responsables (ISR), qui permettra un cadre et des procédures simplifiés.

3/ Les aides des acteurs financiers publics aux collectivités qui s'engagent

L'État a débloqué avec la Caisse des dépôts des prêts "transition énergétique et croissance verte", pour un total de 5 milliards d'euros. Cette dernière pourra donc financer des projets pour accélérer les investissements des collectivités. Cette enveloppe pourra financer :

- Pour la rénovation et les bâtiments à énergie positive : 2,5 milliards d'euros de prêts
- Pour les transports propres : 2 milliards d'euros de prêts
- Pour les projets de production d'énergie renouvelable : 500 millions d'euros

La Banque européenne d'investissement (BEI) est aussi disposée à participer à ces financements. La conférence a en effet été l'occasion d'annoncer un engagement de la BEI en faveur de la rénovation énergétique des collèges à hauteur d'un milliard d'euros.

18 juin 2014

Les grands axes du nouveau modèle énergétique français

Lors du conseil des ministres du 18 juin, Ségolène Royal a présenté les grands axes du projet de loi de programmation pour la transition énergétique transmis au Parlement en juillet, ainsi que les actions qui la mettent concrètement en œuvre.

La politique énergétique :

- favorise, grâce au développement des filières industrielles de la croissance verte, d'émergence d'une économie sobre en énergie et en ressources, compétitive et riche en emplois ;
- assure la sécurité d'approvisionnement ;
- maintient un prix de l'énergie compétitif ;
- préserve la santé humaine et l'environnement, en particulier en luttant contre l'aggravation de l'effet de serre ;
- garantit la cohésion sociale et territoriale en assurant l'accès de tous à l'énergie.

Cinq objectifs clairs et volontaires

La loi de programmation fixe les objectifs à moyen et long termes pour donner de la visibilité et un cadre à l'action conjointe des citoyens, des entreprises, des territoires et de l'État :

- 1) réduire les émissions de gaz à effet de serre françaises pour contribuer à l'objectif européen de baisse de 40 % de ces émissions en 2030 (par rapport à la référence 1990) ;
- 2) diminuer de 30 % notre consommation d'énergies fossiles en 2030 ;
- 3) ramener la part du nucléaire à 50 % de la production d'électricité en 2025 ;
- 4) porter en 2030 la part des énergies renouvelables à 32 % de notre consommation énergétique finale, soit 40 % de l'électricité produite, 38 % de la chaleur consommée et 15 % des carburants utilisés ;
- 5) diviser par deux notre consommation finale d'énergie d'ici 2050.

Six principes structurants :

- 1) Maîtriser la demande d'énergie, favoriser l'efficacité et la sobriété énergétiques
- 2) Diversifier les sources d'approvisionnement énergétique, réduire le recours aux énergies fossiles, diversifier de manière équilibrée les sources de production d'électricité et augmenter la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale
- 3) Associer les citoyens, les entreprises et les territoires
- 4) Assurer la transparence et l'information de tous, notamment sur les coûts et les prix de l'énergie
- 5) Développer la recherche dans le domaine de l'énergie
- 6) Assurer des moyens de transport et de stockage de l'énergie adaptés aux besoins

17 juin 2014

Accord de coopération entre l'Ademe et l'Agence de l'énergie allemande

Mardi 17 juin, l'Ademe et l'Agence de l'énergie allemande (DENA) ont signé un accord de coopération en matière d'énergie. L'Ademe et la DENA souhaitent *"promouvoir les coopérations scientifiques, technologiques et industrielles entre la France et l'Allemagne dans les domaines de la transition énergétique"*.

L'objectif est d'encourager les "projets coordonnés et innovants" dans plusieurs domaines : l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables (éolien, solaire photovoltaïque, méthanisation), la rénovation énergétique, le stockage d'énergie et les réseaux intelligents. Pour y parvenir, une *"plateforme d'échange et de maturation des projets"* sera mise en place. Les deux agences misent sur un accompagnement des projets par *"les dispositifs de soutien existants dans les deux pays"*, tels que les fonds du Programme des investissements d'avenir en ce qui concerne l'Ademe. L'accord vise également à favoriser les *"coopérations décentralisées entre collectivités territoriales en matière d'efficacité énergétique"*.

Pour Bruno Lechevin, président de l'Ademe, et Stephan Kohler, président de la DENA, la différence qui existe entre les contextes énergétiques allemand et français n'est pas un argument défavorable à cette coopération. Cet accord, qui doit faire des deux pays les "moteurs" de la transition énergétique en Europe, prolonge une coopération préexistante. Ainsi, l'Ademe participe à un projet de démonstration transfrontalière d'infrastructure de charge de batterie pour véhicules électriques (projet Crome), et au pilote scientifique franco-allemand de la centrale de production d'électricité par géothermie profonde à Soultz-sous-Forêts en Alsace.

17 juin 2014

L'arrêté maintenant le tarif d'achat de l'électricité produite par les éoliennes terrestres publié au Journal officiel

À la suite de l'annulation, prononcée par le Conseil d'État, de l'arrêté du 17 novembre 2008 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les éoliennes, Ségolène Royal a pris un nouvel arrêté offrant le même tarif d'achat à l'éolien terrestre. Cet arrêté a été publié au Journal officiel le 1er juillet 2014. Les nouveaux projets éoliens pourront ainsi disposer des mêmes conditions de rentabilité.

Avec cette décision très rapide, Ségolène Royal entend mettre fin à une longue période d'incertitudes qui déstabilisait la filière. Celle-ci est désormais sécurisée et en position d'investir et de créer des emplois.

16 mai 2014

Les 10 plans industriels pour la transition énergétique

Ségolène Royal et Arnaud Montebourg ont piloté une réunion de travail avec les chefs de file des dix plans particulièrement concernés par la transition énergétique, parmi les 34 plans de la Nouvelle France industrielle. Un point d'étape a été fait sur les travaux menés par les équipes projets, regroupant compétences industrielles et représentants de l'État, conduisant à l'élaboration d'une feuille de route, détaillant les actions et les projets concrets qui seront tous validés avant l'été.

Les échanges ont permis d'identifier les actions à mener, dans les territoires, pour amplifier la dynamique de ces 10 plans de la Nouvelle France industrielle.

1) Contribuer au nouveau modèle énergétique : économies d'énergie et énergies renouvelables

La consommation et les économies d'énergies sont au cœur des démarches engagées par les industriels pour moderniser la politique énergétique de la France. Quatre plans étaient représentés lors de la réunion de travail :

- Rénovation thermique des bâtiments
- Usine du futur, dont un des volets concerne la sobriété énergétique
- Réseaux électriques intelligents
- Energies renouvelables

2) Soutenir l'innovation en faveur de la mobilité écologique

La réunion a été l'occasion de rappeler la volonté du Gouvernement de développer les véhicules ayant un impact carbone très faible. Les échanges ont ainsi porté sur les trois plans relatifs à la mobilité durable :

- Autonomie et puissance des batteries
- Bornes électriques de recharge
- La voiture pour tous consommant 2 litres aux 100 km

3) Encourager l'usage de ressources et matériaux verts

La France dispose de matières premières abondantes telles que le bois, les agro-ressources et les matériaux issus de nos déchets sur lesquelles la France peut s'appuyer pour revoir ses modes de production et de consommation. Trois plans sont engagés dans cette démarche :

- Industries du bois
- Chimie verte et biocarburants
- Recyclage et matériaux verts

24 avril 2014

La France remet son plan d'action d'efficacité énergétique à la Commission européenne

À travers ce plan d'action 2014, la France s'est fixé un double objectif ambitieux pour réduire sa consommation énergétique à l'horizon 2020 :

- Réduction de la consommation d'énergie finale : celle-ci représente la quantité d'énergie livrée au consommateur (essence à la pompe, électricité du foyer etc.). La France entend réduire sa consommation à 131 Mtep d'ici 2020, contre 155 Mtep actuellement (hors transport aérien international) ;
- Réduction de la consommation d'énergie primaire : cette énergie correspond à l'énergie finale à laquelle s'ajoutent les pertes d'énergie induites par la transformation et le transport de l'énergie (rendement d'une centrale électrique, pertes en ligne d'électricité, etc.). La France souhaite réduire sa consommation à 236 Mtep, contre 260 Mtep actuellement (hors transport aérien international).

Pour atteindre ces objectifs, le plan d'action 2014 détaille les principales mesures par secteur. Les économies d'énergie structurelles générées entre 2007 et 2012 ont été évaluées, de même que les économies d'énergie qui résulteront de l'application concrète des mesures-phares : certificats d'économies d'énergie, réglementation thermique 2012 relative aux constructions neuves, crédit d'impôt développement durable, éco-prêt à taux zéro, éco-prêt logement social...

4 février 2014

Investissements d'Avenir : lancement de l'Appel à Manifestations d'Intérêt « énergies renouvelables »

Le Gouvernement et l'Ademe ont lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI), pour accompagner le développement de projets dans le domaine des énergies renouvelables. Il s'inscrit dans le cadre du programme « démonstrateurs et plateformes technologiques en énergies renouvelables et décarbonées et chimie verte ».

Le nouvel AMI vise principalement cinq axes :

- l'hybridation des solutions renouvelables entre elles et avec les sources d'énergies traditionnelles, ainsi qu'avec les moyens de stockage ;
- le solaire photovoltaïque ;
- le solaire thermique ;
- l'éolien ;
- le froid renouvelable.

L'AMI est ouvert jusqu'au 2 octobre 2015 (sur une durée de 20 mois avec trois relevés espacés d'environ 6 mois). Les projets peuvent être soumis pendant toute la période d'ouverture de l'appel à manifestations d'intérêt. La taille minimale des projets attendus est de 3 M€ (par exception, 1,5 M€ pour les technologies solaire thermique et d'hybridation dans le bâtiment).

28-30 janvier 2014

15e Assises de l'énergie : Philippe Martin appelle les collectivités à se mobiliser

Organisées par la Communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral, la Communauté d'agglomération de Grenoble-Alpes Métropole et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), les Assises de l'énergie ont rassemblé élus, entreprises et associations, autour de problématiques énergétiques et climatiques, en particulier la mobilité, l'aménagement du territoire et l'urbanisme, ou encore l'emploi et la stimulation du tissu économique local. Durant ces trois jours, l'Ademe est intervenue lors de plusieurs ateliers.

Dans un message vidéo adressé aux participants, Philippe Martin s'est exprimé sur l'importance de l'implication des collectivités dans la mise en œuvre de la transition énergétique. Dans son discours, sont évoqués quatre grands principes pour une décentralisation efficace :

- La décentralisation ne doit pas remettre en cause la cohésion territoriale.
- Une complémentarité entre le niveau national et le niveau local.
- La transition énergétique ne nécessite pas uniquement des mesures législatives pour être mise en œuvre. Nombre d'actions relèvent du niveau réglementaire ou de plans d'action.
- Une mobilisation indispensable des collectivités.

12 décembre 2013

Certificats d'économies d'énergie : Philippe Martin annonce les objectifs de la troisième période (2015-2017)

Cette troisième période aura un objectif d'économies d'énergie de 220 TWhcumac par an, soit un quasi - doublement de l'ambition de la deuxième période en cours. Cet objectif sera réparti équitablement entre les vendeurs d'énergie sur la base du prix TTC des énergies (à hauteur de 75 %) et des volumes de ventes en kWh (à hauteur de 25 %).

Les modalités techniques de mise en œuvre seront précisées dans le cadre d'une concertation menée par la DGEC : l'objectif est que l'ensemble des textes réglementaires soient publiés d'ici l'été 2014.

7 novembre 2013

Réunion du premier Comité national des énergies renouvelables en mer (CNEM), nouvelle instance de dialogue et d'échanges entre les acteurs (administrations, industriels et énergéticiens, associations environnementales, organisations professionnelles ainsi que collectivités locales)

Le CNEM se réunira annuellement et veillera au développement des énergies renouvelables en mer ainsi qu'à la diversification du mix électrique dans le cadre de la transition énergétique. Il s'attachera à accompagner les acteurs industriels pour concrétiser les opportunités ouvertes pour la France en termes de développement industriel et de croissance économique.

Cette première réunion a été l'occasion de définir les trois grandes priorités pour le développement des énergies renouvelables en mer dans les mois à venir :

- le lancement d'une feuille de route sur l'éolien posé en mer ;
- le lancement d'une feuille de route sur l'éolien flottant en mer ;
- un appel à manifestation d'intérêt pour les fermes pilotes hydroliennes.

Rappel des défis à relever avec les énergies renouvelables en mer :

Pour la transition énergétique

- Réduire les coûts de ces technologies pour les accompagner vers la maturité
- Augmenter la capacité installée en France pour contribuer à la transition énergétique

Pour l'environnement et pour les activités en mer

- Maitriser l'impact environnemental et prendre en compte les différents usages de la mer

Pour l'industrie

- Développer la formation et l'internationalisation des compétences
- Créer des emplois pérennes et développer des filières industrielles pour le marché national et à l'export

20 et 21 septembre 2013

Conférence environnementale - Débat sur la transition énergétique

<http://www.transition-energetique.gouv.fr/>